



Rupture conventionnelle signee le 18 avril mais les négociations p

Par **nicog38**, le **18/04/2016** à **18:54**

bonjour, je suis actuellement maitre d'hotel , mon patron m as propose une rupture, il me donne 1014 euros brut un salaire 2000 euro et mes congés payes 1800 euros, le montant s'élève a a peu près 5000 euros, il n as aucun motif pour me licencier, il m prétend pouvoir l faire pour faute grave mais rien ne peut le justifier, j ai signé la rupture le 18 avril puis je me rétracter et demander plus a présent, j ai été embauche en aout 2014 et il y a plus de 12 salarier puis j négocier plus, je sais que si il me licencie pour faute grave, il n'aura pas gain de cause si j le poursuit au prud d'homme, je ne veux pas en arriver la car nous avons toujours de bonne relation mais j'aimerais négocier plus car je pense que le montant de l'indemnité qui m est proposé est dérisoire, je suis en dépression et tout Ca m ennuie profondément.

Par **P.M.**, le **18/04/2016** à **19:35**

Bonjour,

On peut se demander si l'employeur avait un motif valable pour justifier une faute grave pourquoi il vous proposerait une rupture conventionnelle ce qui l'oblige à vous verser une indemnité...

Après la conclusion de la rupture conventionnelle, vous avez 15 jours calendaires pour y renoncer par lettre recommandée avec AR...

Je suis incapable de vous dire si l'employeur aurait accepté une indemnité supérieure ou si après votre renonciation, il serait prêt à reprendre la négociation pour aller dans ce sens et en conclure une nouvelle...